



Les Amis du lac du Pont-à-l'Âge

LE BULLETIN D'ALPA

Numéro spécial - Juin 2023

ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.



Chers adhérents, chères adhérentes,

L'amélioration des eaux du lac, préalable à une possible redynamisation de ses activités touristiques et économiques, semble être dans une impasse, la société propriétaire de la centrale faisant la sourde oreille aux diverses sollicitations de la Communauté de communes ELAN ou de la préfecture. Le Conseil d'administration d'ALPA, révolté de cette situation et soucieux de la voir s'éterniser, a décidé d'adresser une lettre ouverte à l'ensemble des acteurs politiques et administratifs concernés: divers ministres, préfecture, élus de proximité, députés et sénateur...

Vous en trouverez le texte ci-dessous. Nous vous invitons à le partager le plus largement possible.

Nous profitons de ce bulletin un peu particulier pour vous annoncer avec grand regret que nous ne sommes pas en mesure de renouveler cette année la journée festive que nous avons organisée le 31 juillet dernier, qui avait pourtant été une magnifique réussite. Les raisons en sont multiples mais nous pouvons notamment évoquer le silence du président de la Communauté de communes à mes diverses sollicitations, ainsi que l'étiollement des forces vives au sein du bureau de l'association.

Nous vous donnons rendez-vous lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra vers la fin septembre.

En espérant vous y retrouver nombreux et prêts à vous engager !

Brice Boucard
Président d'ALPA

LETTRE OUVERTE ENVOYÉE LE 30 MAI 2023

Madame, Monsieur,

Créé sur l'Ardour en 1972, par les communes de Laurière et Folles, au nord-est de la Haute-Vienne, le lac du Pont-à-l'Âge permit, grâce aux revenus de la centrale hydroélectrique qu'il alimentait, le développement d'un site touristique (camping, plage, baignade, base de voile, pêche, pédalos, chalet avec snack bar, mini-golf).

Sa gestion était assurée par le SILF (Syndicat intercommunal Laurière-Folles) jusqu'au vote de la loi NOTRe qui a supprimé les syndicats intercommunaux et élargi les compétences des communautés de communes. La gestion de ce site est donc désormais assurée par la Communauté de communes ELAN.

Ce site ne fait plus l'objet d'aucune activité, ni touristique, ni économique. Plus de camping, plus de baignade à cause de la présence de cyanobactéries lors des périodes de fortes chaleurs, plus de snack, ni aucune autre activité en dehors de la pêche. Les installations sont désormais obsolètes, nécessitant des travaux importants.

L'urgence immédiate est la vidange du lac, qui n'a pas eu lieu depuis 1994, avec la mise en conformité du barrage. Pour la mettre en œuvre, la Communauté de communes a besoin d'un accès à la centrale hydroélectrique. Suite à une panne, cet ouvrage a été vendu par le SILF en septembre 2013 à une société privée basée en Corrèze. La centrale n'a jamais fonctionné.

Depuis 2019, les gérants de cette société restent injoignables. Après l'intervention d'un avocat, la communauté de communes a sollicité celle de la préfète de la Haute-Vienne, qui a pris un arrêté de mise en demeure le 27 octobre 2022. L'exploitant n'a toujours pas réagi à cette injonction et la situation est toujours bloquée.

Outre l'urgence de la vidange liée notamment à la propreté de l'eau et à la conformité du barrage, il n'est pas concevable de voir pareille source d'énergie renouvelable à l'arrêt dans une période de crise énergétique profonde. L'exploitant n'a jamais vu, dans cet investissement, qu'un intérêt fiscal, sans préoccupation environnementale. Les médias se font l'écho d'une volonté gouvernementale de développer ces énergies alors que certaines installations existantes ne produisent pas depuis plusieurs années.

Comment peut-on accepter un tel silence de la part d'une entreprise au détriment de la collectivité ? Comment peut-on aujourd'hui se priver d'une source de production d'énergie qui plus est renouvelable ? Comment accepter le risque qui pèse sur tout un territoire ?

En effet, au-delà de l'exploitation de cette centrale, c'est également tout l'avenir du site touristique qui est remis en question. La vidange du lac est une obligation légale qui devrait permettre d'obtenir, à terme, une eau plus propre, dans un site préservé, très apprécié des touristes et des habitants du secteur.

Voir ce site abandonné, sans activité et sans réelles perspectives à ce jour, est incompréhensible pour la population locale. Son entretien mobilise chaque année des fonds publics mais aucun projet ne peut être construit sans une vidange préalable.

Le potentiel de ce site est important pour des communes rurales en proie à la désertification et au manque d'activité économique. L'attrait pour des vacances vertes progresse et les sites préservés sont de plus en plus recherchés par des touristes soucieux de l'environnement.

Créée en 2006, l'association de sauvegarde du lac du Pont-à-l'Âge a œuvré durant de nombreuses années pour maintenir ce site magnifique dans le domaine public en organisant de nombreuses manifestations culturelles. Depuis le 15 juin 2019, l'association a pris le nom des Amis du lac du Pont-à-l'Âge (APLA), avec comme objectif d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de l'environnement, notamment sur le site du même nom.

Face à l'impuissance des pouvoirs publics locaux et le manque de coopération de l'entreprise propriétaire de la centrale hydroélectrique, ALPA adresse cette lettre ouverte à :

- Monsieur le ministre de l'Économie et des Finances ;
- Madame la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- Madame la ministre de la Transition énergétique ;
- Madame la préfète de la Haute-Vienne ;
- Monsieur le sénateur de la Haute-Vienne ;
- Madame la députée de la 3e circonscription de la Haute-Vienne ;
- Monsieur le président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- Monsieur le président du Conseil départemental de Haute-Vienne ;
- Monsieur le président de la Communauté de communes ÉLAN ;
- Monsieur le maire de Folles ;
- Monsieur le maire de Laurière ;
- divers organes de presse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association ALPA
Le président, Brice Boucard